

# Taxes d'habitation et foncière : Zéro augmentation sur les taux communaux depuis 2011

TAXE D'HABITATION 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement
Valeur locative brute ❶	4546	4546	4546	4546
Valeur locative moyenne	3256	3256	3256	3256
Base nette d'imposition ❷	4546	4546	4546	4546
Taux d'imposition 2015	9,57 %	0,676 %	8,57 %	0,302 %
Cotisations 2015 ❸ Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires	435	31	390	14
Taux d'imposition 2014	9,57 %	0,678 %	8,57 %	0,264 %
Rappel cotisations 2014	431	31	386	12
Variation en valeur	+4	0	+4	+2
Variation en pourcentage	+0,93 %	0 %	+1,04 %	+16,67 %

## Pas de hausse des taux communaux

Depuis 2011, et conformément aux engagements pris auprès des Seyssinettois lors des dernières élections municipales, les taux d'imposition locaux sont maintenus.

## D'où vient l'augmentation alors ?

La variation des montants de vos feuilles d'imposition provient de l'augmentation

de la valeur locative cadastrale, décidée dans la loi de finances, par le Parlement.

Elle est actualisée chaque année en tenant compte :

- des changements apportés aux propriétés,
- de la revalorisation forfaitaire annuelle, par application d'un coefficient fixé par la loi de finances, établi par le gouvernement.